

Sauvegarder les droits fondamentaux

Dans la vieille ville d'Alep en Syrie, des enfants jouent devant leur maison familiale, qui a été fortement endommagée.

La guerre, la violence et les persécutions continuent à générer un nombre sans précédent de déplacements forcés, avec plus de 67 millions de personnes affectées dans le monde, en particulier dans les régions et les pays proches des zones de conflit, où vivent la majorité des réfugiés.

L'évolution et l'ampleur des déplacements ont suscité un regain d'attention au niveau mondial, se traduisant notamment par un appui politique et public. Néanmoins, des défis persistent liés au caractère irrégulier et de plus en plus complexe des mouvements

de réfugiés et de migrants, et en particulier au niveau de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. Ces dernières années, l'attention accrue accordée au contrôle des frontières et les discours négatifs sur les personnes en déplacement ont eu des conséquences directes sur les réfugiés. Bien que de nombreux pays d'accueil aient généralement maintenu leurs frontières ouvertes, faisant preuve d'un engagement et d'une générosité remarquables à l'égard de ceux qui avaient besoin de protection internationale, leurs capacités ont été extrêmement sollicitées.

Dans certains cas, l'espace de protection s'est réduit et de graves lacunes ont été observées dans les régimes d'asile et d'accueil.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*) a reconnu la nécessité de s'attaquer avec plus d'efficacité aux causes profondes et aux facteurs sous-jacents des déplacements, mais aussi celle de progresser le plus tôt possible dans la recherche de solutions afin d'éviter de créer des situations de déplacement prolongé. Pour cela, il faut renforcer l'état de droit, promouvoir des systèmes de bonne gouvernance fondés sur l'inclusion, assurer l'accès à la justice, soutenir les cadres législatifs qui soient appliqués de manière équitable, mettre en place des institutions efficaces et responsables et mener des réformes en matière de sécurité. Rien de tout cela n'est aisé et requiert un leadership clairvoyant, une collaboration et des approches globales de la part de tous les acteurs concernés, afin de relever les défis et saisir les opportunités associées à la mobilité humaine d'aujourd'hui.

Le HCR s'efforce d'approfondir ses partenariats avec les États, d'autres

organisations internationales, des institutions financières, le secteur privé et la société civile. Ces efforts sont particulièrement manifestes dans le travail consultatif que le HCR entreprend pour élaborer et mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) et pour établir les fondations d'un pacte mondial sur les réfugiés, prévu en 2018 (voir le chapitre *Explorer de nouvelles approches et développer les partenariats* et le *Glossaire*).

Ce chapitre décrit les enjeux et les opportunités auxquels l'organisation est aujourd'hui confrontée dans ses efforts pour assurer la protection internationale des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, ainsi que le respect des droits fondamentaux des personnes en déplacement. Il offre également un aperçu de l'action menée par le HCR pour prévenir et résoudre l'apatridie, des efforts de l'organisation pour consolider et améliorer sa réponse aux besoins croissants de protection et d'assistance des déplacés internes, ainsi que pour trouver des solutions en leur faveur, et enfin de son engagement face aux déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes.

ASSURER L'ACCÈS À LA PROTECTION



Une Soudanaise du Sud et son enfant attendent d'être enregistrés dans la zone d'installation d'Imvepi, dans le nord de l'Ouganda.

Le HCR s'efforce de promouvoir un plus grand respect des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence. En dépit de la mise en place, dans certaines régions, de politiques et de pratiques restrictives en matière d'asile, comme la fermeture des frontières, le placement en détention et des obstacles juridiques et procéduraux, un élan de solidarité s'est également manifesté vers une plus grande collaboration avec les pays d'asile. La Déclaration de New York ouvre la voie pour concrétiser cet engagement et invite le HCR à appliquer le CRRF dans différentes situations, ainsi qu'à développer un pacte mondial sur les réfugiés en 2018. Ce processus est, pour le HCR, une opportunité unique d'aider les États à identifier et à s'accorder sur les

Ainsi, les réfugiés ne devraient pas être pénalisés pour être entrés de manière irrégulière sur le territoire, leur droit au travail et leur droit à une vie familiale devraient être respectés et leur accès à des procédures justes et à la protection ne devraient pas être restreints. Le HCR continuera de promouvoir les droits et la protection des réfugiés en soutenant l'élaboration du droit des réfugiés. À ce titre, l'organisation appuiera les processus législatifs et conventionnels internationaux, régionaux et nationaux, tout en collaborant avec le système judiciaire et en s'engageant dans des procédures judiciaires. L'organisation entreprendra et publiera des études juridiques et des politiques pertinentes, ainsi que des recommandations sur ces questions, aidera le Comité exécutif du HCR à élaborer ses

« L'ampleur et la gravité des crises de réfugiés au niveau mondial, qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration il y a un an, n'ont pas du tout diminué. Les réfugiés sont même encore plus nombreux à fuir pour protéger leur vie, vers certains pays parmi les plus pauvres au monde. Nous avons une responsabilité collective et morale de renforcer notre réponse aux mouvements de réfugiés, tout en redoublant d'efforts pour résoudre les causes de leurs déplacements ».

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

mesures concrètes à prendre pour protéger les personnes déplacées, notamment en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre dans le CRRF avec les principaux pays d'accueil.

De nombreux défis portant sur la bonne interprétation et la bonne application du droit international des réfugiés sont liés aux questions d'admissibilité au statut de réfugié, de l'accès à des procédures justes et efficaces, et des droits qui devraient normalement être accordés aux réfugiés.

« conclusions sur la protection internationale ». Elle donnera des conseils juridiques aux opérations et à ses partenaires en vue de renforcer l'efficacité de leurs efforts de plaidoyer.

Les normes internationales relatives aux droits de l'homme peuvent compléter et renforcer le droit des réfugiés international, régional et national, en sus des autres cadres juridiques applicables. En coopérant avec les mécanismes de défense des droits de l'homme, les États et d'autres partenaires,

le HCR veille à ce que les instruments juridiques reflètent le développement progressif du droit international des réfugiés et améliorent la protection des personnes relevant de sa compétence. Il encourage également leur intégration dans les systèmes nationaux.

Mettre en place et renforcer les procédures d'asile justes et efficaces

Étant donné l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile au niveau mondial et les préoccupations concernant une gestion efficace des mouvements de population composés de réfugiés et de migrants, le HCR continue d'œuvrer avec les États à la mise en place et au renforcement de systèmes nationaux de détermination du statut de réfugié (DSR). Pour le HCR, la détermination du statut de réfugié fait partie d'un ensemble plus large de stratégies de protection et de recherche de solutions, où elle reste un outil pour déterminer les besoins en matière de protection internationale et pour faciliter des solutions. Elle intervient dans des contextes où les États assument eux-mêmes leurs responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié, ou sont en phase de transition par rapport aux procédures du HCR ; ou dans les pays où le HCR assure la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat ; ainsi que dans le cadre de projets visant à améliorer la qualité des décisions rendues par les États sur les demandes d'asile et à développer des systèmes d'assurance qualité.

Reconnaissant que seul un État est en mesure de garantir de manière globale la protection des réfugiés ainsi que des solutions durables à leur situation, le HCR continuera de promouvoir des procédures d'asile plus viables, se concentrera sur la qualité et l'efficacité, facilitera la révision des cadres juridiques, ou travaillera avec des acteurs de la société civile ou des partenaires de développement. Pour

accroître l'efficacité de la détermination de statut de réfugié, le HCR aidera les États à rationaliser les procédures d'examen des demandes de certaines personnes relevant de sa compétence et communiquera des informations sur les pays d'origine afin de soutenir les décideurs.

En cas de transfert des responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié à l'État, le HCR s'engagera à renforcer les capacités de manière mesurée et viable, en envisageant le régime d'asile dans sa globalité. L'expérience du HCR a montré que les transitions progressives, ancrées dans l'état de droit et soutenues par des institutions publiques fortes, étaient les plus efficaces et les plus durables. L'organisation s'est récemment félicitée de voir plusieurs États exprimer leur volonté de s'impliquer davantage et d'assumer plus de responsabilités dans la détermination du statut de réfugié et dans les fonctions de protection associées, et travaillera avec eux en 2018 pour veiller à ce que ce souhait devienne réalité.

Le HCR réexaminera son engagement opérationnel dans les contextes où l'organisation continue de déterminer le statut de réfugié en vertu de son mandat, pour s'assurer que cette procédure est appliquée uniquement lorsque cela est nécessaire et de manière efficace et canalisée. Ceci inclut la détermination collective du statut ou d'autres modalités prenant en compte les questions de protection et ne nécessitant pas de détermination du statut de réfugié. Lorsque la détermination du statut de réfugié est considérée comme l'intervention de protection la plus adéquate, le HCR continuera à recourir à des modalités différenciées de traitement des demandes, comme des procédures accélérées ou simplifiées, afin de garantir le meilleur usage possible de ses ressources, tout en conservant un niveau élevé de qualité et d'intégrité.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Encourager l'adoption ou la révision de lois conformes aux normes internationales

Offrir des conseils techniques aux États pour les aider à promulguer de nouvelles lois et directives, intégrant les normes de protection ou en les révisant.
 Entreprendre des recours judiciaires afin de faire progresser l'établissement ainsi que l'interprétation et/ou l'application uniforme des normes juridiques pertinentes.
 Appuyer le plaidoyer des opérations en présentant 40 rapports sur des pays dans le cadre de l'examen périodique universel et 120 rapports aux organes de suivi des traités.

Élaborer, publier et diffuser des directives sur la protection internationale des réfugiés

En coopération avec des partenaires, développer des avis juridiques sur des questions en rapport avec la protection internationale, comme la non-pénalisation des réfugiés pour entrée irrégulière, le droit au travail, le droit à la vie familiale et les procédures justes et efficaces de reconnaissance du statut de réfugié.

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROCÉDURES DE DÉTERMINATION DU STATUT ET LA QUALITÉ DE CES PROCÉDURES. LE HCR ENTEND :

Poursuivre l'élaboration de politiques, de directives, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et continuer à en surveiller l'application

Renforcer les capacités et offrir des conseils juridiques, procéduraux et stratégiques sur le traitement des demandes — y compris dans le cadre d'initiatives d'assurance qualité — aux États dotés de systèmes nationaux de DSR ou ceux assumant plus de responsabilités dans la DSR.
 Entreprendre la DSR au titre du mandat lorsque c'est un élément nécessaire et efficace de l'action de protection du HCR.
 Communiquer des recommandations sur l'application des critères d'exclusion prévus par la Convention de 1951 aux gouvernements, aux membres du personnel du HCR et aux autres acteurs impliqués dans des procédures d'asile ou de DSR, afin d'assurer l'intégrité des procédures d'asile. Élaborer des recommandations sur les dispositions de la Convention de 1951 relatives à la sécurité, afin de répondre aux préoccupations tout en préservant les normes essentielles de protection des réfugiés, conformément au droit international.
 Effectuer des missions d'appui à la protection dans les opérations de DSR les plus importantes.

Renforcer la capacité du personnel et des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR, y compris par des déploiements

Préparer et assurer des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont 3 sessions du programme de formation à la DSR, au bénéfice de 90 collaborateurs du HCR.
 Introduire et mettre en place un nouveau module de formation en ligne pour les nouveaux agents chargés de déterminer l'éligibilité à la DSR.
 Appuyer le personnel du HCR sur l'examen des demandes individuelles en assurant une formation spécifique aux techniques d'entretien. Déployer des supports de formation électroniques et organiser des sessions du nouveau programme de formation aux techniques d'entretiens.
 Déployer des spécialistes pour appuyer les opérations chargées de la DSR au titre du mandat.

Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations actualisées et à des recommandations spécifiques sur les pays d'origine

Publier des directives sur les critères d'éligibilité et d'autres informations spécifiques sur les principaux pays d'origine.
 Commander des rapports spécifiques sur les pays d'origine à des organisations indépendantes, spécialisées dans ce type de recherches.
 Publier des informations à jour sur les pays d'origine sur le site internet *Refworld*, à l'intention des gouvernements, du personnel du HCR et des autres acteurs intervenant dans les procédures d'asile/de DSR.

Alternatives à la détention



Des enfants originaires d'Amérique centrale jouent au football dans leur quartier, à Tenosique, dans l'État de Tabasco au Mexique. Des familles entières provenant du Nord de l'Amérique centrale (Honduras, El Salvador et Guatemala) fuient aujourd'hui leur foyer à la recherche de sécurité dans les pays voisins. La violence qui sévit dans la région provoque actuellement une crise de réfugiés, à laquelle personne ne prête attention.

Dans le cadre de la stratégie globale du HCR, « Au-delà de la détention (2014-2019) », les pays participants sont invités à développer des systèmes de collecte des données et de suivi plus robustes et à systématiquement déclarer tous les placements en détention d'immigrants.

Chaque année, des centaines de milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants, y compris des enfants, sont détenus pour des motifs liés à l'immigration, ce qui représente un enjeu croissant au plan des droits de l'homme. La détention a des conséquences désastreuses pour les individus, pour leurs familles et pour leurs communautés, et entraîne des coûts considérables pour les États.

Conformément à sa stratégie globale, « Au-delà de la détention (2014-2019) », le HCR continuera d'œuvrer à la réalisation de trois objectifs :

- Garantir des alternatives à la détention pour les demandeurs d'asile ;
- Mettre fin à la détention des enfants ;
- Promouvoir des conditions adéquates pour veiller à ce que la détention ne soit utilisée qu'en dernier recours et qu'elle réponde aux normes internationales.

Le HCR travaille en partenariat avec les autorités nationales pour atteindre ces objectifs, à travers, par exemple, des interventions clés de plaidoyer, la mise en place d'alternatives à la détention et le renforcement des moyens de surveillance nationaux.

En partenariat avec les États et les organisations de la société civile, la stratégie a été mise en œuvre dans 20 pays prioritaires, dont l'Afrique du Sud, la Belgique, le Botswana, la Bulgarie, le Canada, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, les États-Unis, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, le Japon, la Lituanie, la Malaisie, Malte, le Mexique, le Royaume-Uni, la Tchéquie, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe. Depuis 2014, la mise en œuvre de la stratégie a permis de réduire de 14 pour cent le nombre d'enfants détenus dans les pays prioritaires, ainsi que la mise en place d'alternatives à la détention dans

10 pays en coordination avec la société civile et les homologues nationaux.

En collaboration avec l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, le HCR a également lancé un projet pour protéger les enfants et prévenir leur placement en détention. En 2018, le projet sera étendu afin de former les États et d'autres partenaires aux principes de base

concernant la détention d'immigrants et la protection de l'enfance. L'organisation cherche également à renforcer la capacité des États afin de créer de nouvelles modalités de garde et des alternatives communautaires à la détention pour les enfants et leurs familles, dans certaines opérations des Balkans, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir des cadres juridiques et politiques relatifs à la détention et aux alternatives à la détention conformes aux normes internationales

Fournir des avis techniques à 20 pays prioritaires pour encourager la promulgation de lois, nouvelles ou révisées, comportant des garanties améliorées en matière de détention, dont des alternatives à la détention.

Mettre en œuvre les plans d'action nationaux élaborés dans les 20 pays prioritaires et en évaluer la progression.

Mettre en œuvre 3 programmes de formation sur la surveillance des lieux de détention et les alternatives à la détention.

Organiser 3 ateliers en lien avec ces programmes de formation dans les régions Asie et Pacifique et Amériques.

Organiser une table ronde au niveau global sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants.

Œuvrer pour mettre fin à la détention d'enfants

Offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes des conseils techniques sur les alternatives à la détention concernant les enfants.

Élaborer des outils de protection de l'enfance dans le contexte de la détention, par exemple des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant et des mécanismes d'orientation et de transfert, afin de prévenir la détention d'enfants demandeurs d'asile.

Piloter un projet (ou plusieurs) et des visites d'étude sur les conditions d'accueil et les alternatives à la détention des enfants et des familles avec les autorités nationales et les partenaires.

Répondre et résoudre les mouvements mixtes



Des réfugiés afghans et des migrants pakistanais se réchauffent autour d'un feu derrière un entrepôt abandonné. Ils sont bloqués en transit à Belgrade, en Serbie.

Si au niveau mondial la plupart des réfugiés recherchent une protection dans des pays voisins, beaucoup d'entre eux poursuivent leur route, souvent aux côtés de migrants. Ces deux groupes font face aux mêmes risques lors de voyages extrêmement dangereux qui les exposent à un grand nombre de violences, telles que le risque d'être séparés pendant longtemps des membres de leur famille, d'être enlevés, d'être détenus dans des conditions déplorables et pendant de longues périodes, d'être victimes d'abus physiques et sexuels, de subir des tortures ou d'être extorqués par des passeurs et des groupes criminels.

Les mouvements mixtes comprennent un nombre considérable de personnes qui relèvent de la compétence du HCR et ont aujourd'hui lieu dans plusieurs régions, autour de la Méditerranée centrale, de l'Afrique du Nord vers l'Europe du Sud, —

une situation suffisamment grave pour susciter la nomination d'un Envoyé spécial du HCR en 2017 — de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe, à travers la mer Rouge et le golfe d'Aden vers le Yémen, et de l'Amérique latine et centrale vers l'Amérique du Nord.

Conscient de la complexité et des réalités qui caractérisent les déplacements et les migrations d'aujourd'hui, le HCR soutiendra, autant que possible, les mesures qui réduisent la nécessité d'entreprendre ces dangereux périple, en augmentant la protection et les opportunités dans les pays d'origine. Lorsque des mouvements ont lieu, l'organisation aidera à offrir des possibilités de migration sûres et régulières, tout en procurant aux réfugiés et aux demandeurs d'asile davantage de sécurité et de protection.

La Déclaration de New York prévoit que les spécialistes des migrations, y compris le HCR, contribueront à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et qu'ils rédigeront des principes directeurs non contraignants sur le traitement des migrants en situation de vulnérabilité. L'organisation développera et renforcera les partenariats bilatéraux existants pour promouvoir une application plus large de toutes les normes et de tous les instruments régionaux et internationaux pertinents en rapport avec les

mouvements mixtes, et pour encourager l'adoption d'approches plus harmonisées, plus globales et mieux coordonnées sur la question des migrations internationales. Les partenariats qui revêtent une importance particulière incluent ceux avec l'OIM, ainsi que ceux noués au sein du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes, du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration, un groupe interorganisations réunissant les chefs des Nations Unies, de l'OIM, et de la Banque mondiale.



Salomon, un réfugié érythréen aujourd'hui âgé de quatorze ans, devant un centre de transit pour réfugiés à Milan en Italie. Il y vit seul, espérant pouvoir rejoindre sa tante aux Pays-Bas.

Le périple d'un enfant pour rejoindre ses proches en Europe

Salomon était à peine âgé de 10 ans lorsqu'il a été contraint de fuir sa maison en Érythrée. Il a été exploité par des passeurs durant son voyage à travers le Soudan et la Libye dans l'espoir de rejoindre l'Europe. « Nous avons été vendus au Sahara puis encore une fois en Libye où nous avons séjourné pendant sept mois », dit-il. « C'était très difficile, très difficile. Vous renoncez à votre vie. Ils nous ont fait payer beaucoup d'argent. On vous achète puis on vous vend, et puis un autre vous revend à son tour ». Aujourd'hui âgé de 14 ans, il vit seul dans un centre de transit depuis des mois et il attend toujours de retrouver sa tante bien-aimée, qui vit aux Pays-Bas.

Salomon compte parmi les dizaines de milliers de mineurs isolés qui sont arrivés en Italie par voie maritime. Beaucoup ont subi, durant leur voyage, de nombreux abus, y compris des violences sexuelles et de genre, et ils ont été forcés de surmonter seuls des problèmes psychologiques et physiques. Malgré le nombre élevé de candidats éligibles au regroupement familial, comme Salomon, seuls quelques cas isolés de mineurs ont réussi à être réunifiés avec leur famille depuis l'Italie. Le HCR appelle les pays à simplifier la procédure de regroupement qui permet aux réfugiés de rejoindre les membres de leur famille et à accélérer la relocalisation des mineurs isolés.

DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2018PRINCIPALES RÉALISATIONS
VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir la prise en compte des droits et des besoins particuliers des personnes en quête de protection internationale dans les politiques de gestion des migrations, dans les pratiques correspondantes et dans les débats sur cette problématique

Renforcer la capacité des États et des partenaires à relever les défis de la gestion des migrations et de l'asile en tenant compte des besoins de protection

S'engager dans des forums interorganisations sur les migrations, tels que le Groupe mondial sur la migration, le Forum mondial sur la migration et le développement, et d'autres organisations s'occupant des mouvements mixtes.

Participer à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières jusqu'à l'adoption du texte et œuvrer ensuite à son application.

Faire des recommandations, offrir des avis techniques et assurer des formations sur des questions juridiques et politiques en rapport avec les mouvements mixtes, notamment dans le cadre de la participation à des forums interorganisations comme le Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes.

Élaborer des recommandations et contribuer aux initiatives visant à remédier aux lacunes actuelles de la protection, notamment sur les nouvelles formes de déplacement non traitées par le régime international de protection.

Préparer et diffuser des conseils juridiques et politiques sur des sujets d'actualité en rapport avec les mouvements mixtes, comme la traite, le sauvetage et l'interception en mer.

APPORTER DES RÉPONSES EN MATIÈRE
DE PROTECTION

Une collaboratrice du HCR parle avec Charity Gala, une réfugiée sud-soudanaise qui a des besoins particuliers, au domicile de cette dernière dans la zone d'installation de Bidibidi, située dans le district de Yumbe, dans le nord de l'Ouganda.

Identifier et répondre
aux besoins des personnes
en situation de risque accru

Le déplacement tend souvent à exacerber les risques en matière de protection et à entraver l'accès aux droits, y compris le droit de participer aux décisions affectant la vie de la personne concernée. Les femmes vulnérables et les enfants en situation de risque, les mineurs isolés, les victimes de violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*), les personnes handicapées, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes, les groupes minoritaires et les autres groupes issus de la diversité peuvent être exposés à de plus grands risques. Les réponses de protection doivent tenir compte des besoins spécifiques, ainsi que des qualifications et des capacités des demandeurs d'asile, des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, parmi d'autres. Il faut en conséquence accorder la priorité à la protection des personnes exposées aux risques les plus importants et promouvoir l'égalité des sexes dans les différentes régions du monde.

Le HCR applique une approche communautaire (voir le *Glossaire*) pour obtenir des résultats positifs en matière de protection, au bénéfice des membres de la communauté, y compris des personnes qui ont des besoins particuliers, et l'organisation est responsable envers les personnes dont elle s'occupe. Cette approche donne aux communautés l'autonomie nécessaire pour exercer leurs droits de manière digne et sûre. Elle permet d'impliquer les communautés affectées par des crises dans l'identification

des risques de protection les plus préoccupants pour leur collectivité, en analysant les causes et les conséquences, en définissant conjointement des stratégies de prévention et de réponse et en s'appuyant sur les ressources, les compétences et les capacités de tous les membres de la collectivité.

Pour mettre en œuvre cette approche, il est nécessaire de renforcer la capacité des partenaires à établir des relations avec les communautés déplacées et les communautés d'accueil, et de travailler avec eux à l'élaboration de réponses efficaces destinées aux communautés et faisant appel à leur participation. Afin de faire progresser les objectifs de développement durable (SDG) énoncés dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et l'engagement qui a été pris de « ne laisser personne de côté », le HCR continuera d'accorder une attention toute particulière aux personnes qui ont des besoins spécifiques. L'organisation renforcera encore sa capacité à intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité dans tous les secteurs opérationnels, afin que ses programmes profitent à tous les membres de la collectivité. Le HCR étendra en outre la portée et le déploiement du nouveau programme de renforcement des capacités sur la protection communautaire et sur sa responsabilité à l'égard des populations affectées.

Renforcer la protection des personnes en situation de risque accru

Au niveau mondial, près de la moitié des réfugiés sont des **enfants**, dont un grand nombre ont été forcés de fuir leur foyer sans leurs parents ou en ont été séparés pendant leur fuite et font face à des risques particulièrement importants en matière de protection.

Conformément à la Déclaration de New York et au CRRF, le HCR réoriente ses programmes de protection de l'enfance, précédemment centrés exclusivement sur les « questions » de protection des enfants, pour les axer plus largement sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance. Cette approche pourrait permettre de forger des partenariats avec des acteurs du développement, de promouvoir l'intégration des enfants relevant de la compétence du HCR dans les services et les programmes nationaux, et de consolider les mécanismes de protection faisant appel à la participation communautaire.

En 2018, le HCR continuera d'investir dans des initiatives et des programmes conçus pour et par les jeunes, et à travers le Fonds de l'initiative pour les jeunes, soutiendra 20 projets initiés et conduits par des jeunes. L'organisation veillera à ce que les enfants et les jeunes participent aux consultations relatives au pacte mondial pour les réfugiés et au CRRF, et intensifiera ses efforts interorganisations visant à placer la protection de l'enfance au cœur de ces deux processus en contribuant à l'« Initiative pour les droits de l'enfant dans le pacte mondial ». Ensemble avec ses partenaires, le HCR est à la recherche de solutions pour les enfants en déplacement, notamment en facilitant le regroupement familial, l'attribution de bourses et d'autres voies d'accès à des solutions, et entend assurer l'accès des enfants aux systèmes de protection nationaux. L'engagement du HCR avec le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, et ses efforts pour s'appuyer sur les SDG dans le cadre du pacte mondial pour les réfugiés, viseront à créer des possibilités de mieux inclure les enfants en déplacement dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et d'éducation. L'organisation renforcera la gestion individuelle des cas de protection de l'enfance par la mise en œuvre des directives révisées sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi qu'un nouveau programme de formation pour les personnes chargées de ces cas.

Les **personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)** déplacées de force constituent un autre groupe de population exposé à des risques accrus. Confrontés quotidiennement à des violences, à la discrimination et à des persécutions dans de nombreuses parties du monde, leurs problèmes de protection s'aggravent en raison de leur déplacement et de l'absence de réseau d'entraide ou de soutien. Le HCR a récemment développé un programme de formation qui a renforcé la capacité de son personnel à élargir l'espace de protection pour les LGBTI, par exemple en encourageant l'utilisation d'une terminologie respectueuse et de méthodes de communication efficaces, en créant des espaces sécurisés où les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations et ce, de manière confidentielle, sans craindre d'être jugées ou victimes de représailles, en identifiant les risques particuliers encourus par ce groupe et en y répondant. Une formation des formateurs a été élaborée en 2017 pour accroître la capacité de formation du HCR sur ce sujet. En 2018, le HCR développera une version en ligne de cette formation pour en étendre la portée.

Les **personnes handicapées** font également face à des problèmes de protection particuliers et ont des difficultés à accéder à la protection et à l'assistance. Leurs besoins particuliers ne peuvent être pris en charge de manière isolée. Au contraire, leur inclusion doit être systématique, considérée comme essentielle dans tous les aspects de la programmation et relevant de la responsabilité de l'ensemble du personnel du HCR et des partenaires. À cet égard, l'une des principales priorités de l'organisation est de renforcer les partenariats avec les organisations de personnes handicapées au niveau global, régional et national. En 2017, le HCR a finalisé un module de formation en ligne sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé et continue de participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la prise en compte des personnes handicapées dans l'action humanitaire. En 2018, le HCR poursuivra ses efforts pour améliorer l'identification des personnes handicapées dans le cadre des processus de collecte des données existants.

Promouvoir l'égalité des genres



Les crises humanitaires ont tendance à affecter différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en modifiant souvent les structures sociales et culturelles et en redéfinissant les rôles assumés par les femmes et par les hommes. L'inégalité commence bien avant que les crises n'éclatent, et contribue aux déséquilibres généralisés qui limitent l'accès aux ressources sociales et économiques, ainsi que leur contrôle. Ceci engendre des cycles de pauvreté et de marginalisation.

Le HCR s'est attaché à intégrer l'égalité des genres dans son travail pour produire des résultats positifs, en termes de protection et de solutions, pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Le HCR tient compte de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs capacités spécifiques. L'organisation a notamment généralisé la participation active et paritaire des femmes et des filles aux processus de prise de décisions, assure leur enregistrement individuel et mène une action de prévention et de réponse aux violences sexuelles et de genre (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*). Le renforcement des mesures prises et la recherche de nouvelles modalités de lutte contre les inégalités de genre auxquelles sont

régulièrement confrontées les personnes qui relèvent de la compétence du HCR, sont néanmoins encore nécessaires.

En 2018, le HCR aidera ses opérations à renforcer les résultats obtenus en matière d'égalité des genres pour les personnes relevant de sa compétence. Les priorités consistent notamment à aider le personnel possédant des compétences et une expérience particulières en matière d'égalité des genres à renforcer la mise en œuvre des « Engagements du HCR à l'égard des femmes réfugiées » et à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données en fonction de l'âge et du genre, en les ciblant sur l'impact et les résultats recherchés pour les femmes et les filles relevant de la compétence du HCR. L'organisation entend également accroître son expertise en matière de promotion de l'autonomie et de la responsabilité des femmes et des filles, en collaboration avec des partenaires clés, y compris les États. Le HCR finalisera également une formation en ligne sur l'égalité des genres, présentant les moyens de l'intégrer dans le travail quotidien, et renforcera le système des coordonnateurs chargés des questions d'égalité des sexes.

Des efforts seront menés, en particulier pour assurer l'harmonisation des mandats des coordonnateurs chargés des questions d'égalité des genres, et pour inclure ces fonctions et attributions dans les descriptions d'emploi existantes. Des programmes de formation sur l'égalité des genres seront offerts dans différentes régions afin de constituer des capacités internes en matière d'intégration de l'égalité des genres.

En réponse aux besoins mis en évidence par l'examen de l'égalité des genres dans les opérations du HCR, entrepris en 2016,

et à ceux qui ont été exprimés par les collègues travaillant sur cette problématique, l'organisation continuera à développer un inventaire des outils existants en matière d'égalité des genres et à finaliser des outils supplémentaires. Parmi ceux-ci, figureront un programme d'initiation destiné aux points focaux du HCR chargés des questions d'égalité des genres, une série de listes de contrôle sur la manière concrète d'intégrer l'égalité des genres dans le cycle de gestion du HCR, et un guide pratique sur l'augmentation de la participation active et paritaire des femmes dans les structures de gestion et de direction.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

PROTECTION DES PERSONNES QUI ONT DES BESOINS PARTICULIERS

RENFORCER L'AUTONOMISATION ET LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE. LE HCR ENTEND :

<p>Renforcer dans les opérations la capacité pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes de protection et d'assistance, en étroite collaboration avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR</p>	<p>Diffuser plus largement le nouveau programme de formation sur la protection communautaire et les versions en ligne du programme de formation sur la protection communautaire et la responsabilité à l'égard des populations affectées, de manière à atteindre un plus grand nombre de personnels du HCR et des organisations partenaires.</p> <p>Collecter et partager les exemples de bonnes pratiques et d'apprentissage de ces pratiques relevés au sein des opérations sur le terrain afin de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences.</p> <p>Identifier et renforcer les opportunités de partenariats et les liens entre la protection communautaire et d'autres secteurs fonctionnels.</p>
<p>Renforcer l'approche participative du HCR et promouvoir des méthodes pour honorer les engagements pris au titre de la responsabilité à l'égard des populations affectées</p>	<p>Fournir un appui technique aux opérations pour améliorer les composantes de la responsabilité au niveau de : la participation et l'inclusion ; la communication et la transparence ; le retour d'information et la réponse ; et du perfectionnement et l'adaptation au niveau institutionnel.</p> <p>Élaborer un module de formation en ligne sur la responsabilité à l'égard des populations affectées.</p>

LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ONT ACCÈS À LA PROTECTION ET À L'ASSISTANCE DANS DES CONDITIONS D'ÉGALITÉ. LE HCR ENTEND :

<p>Renforcer les programmes de protection de l'enfance en situation d'urgence</p>	<p>Déployer 2 officiers de protection spécialisés au début des situations d'urgence pour élaborer des programmes de protection de l'enfance de qualité.</p> <p>Appuyer 4 situations d'urgence par des déploiements de protection de l'enfance, l'élaboration d'outils opérationnels et des stratégies spécifiquement conçues pour des régions ou des pays.</p>
<p>Renforcer la capacité de protection de l'enfance</p>	<p>Fournir un appui technique et opérationnel à un minimum de 15 pays, via le déploiement de spécialistes de la protection de l'enfance.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies fondées sur le cadre de protection de l'enfance du HCR dans 20 opérations.</p> <p>Organiser 4 ateliers régionaux sur les directives révisées du HCR en matière de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et sur le nouveau programme de formation des agents de protection de l'enfance, à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires.</p> <p>Assurer une formation interorganisations sur la protection de l'enfance dans les situations de déplacement à l'intention de 25 spécialistes de la protection de l'enfance et de l'éducation.</p> <p>25 personnels du HCR compléteront le programme de formation à la protection de l'enfance du HCR.</p>

Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes

Soutenir 20 projets de protection conçus et mis en œuvre par des jeunes à travers le Fonds de l'initiative pour les jeunes.

Appuyer 4 opérations pour l'élaboration de plans d'action stratégiques pour les adolescents et les jeunes.

Impliquer, de manière stratégique, le Conseil consultatif mondial de la jeunesse créé par le HCR dans les forums d'élaboration des politiques et de sensibilisation.

Promouvoir et renforcer les partenariats relatifs aux enfants en déplacement

Aider les opérations à collaborer avec le « Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants », afin que les plans d'action nationaux intègrent les enfants réfugiés, déplacés internes et apatrides.

Insérer des dispositions solides pour la protection des enfants, des adolescents et des jeunes dans le pacte mondial sur les réfugiés, et veiller à ce que le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance soit des éléments clés de la mise en œuvre du CRRF.

Inclure des références précises aux enfants réfugiés dans les outils et politiques interorganisations.

Renforcer la participation active des personnes qui ont des besoins particuliers — LGBTI, personnes handicapées, personnes âgées, minorités ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes — à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes

Accroître la participation des personnes qui ont des besoins particuliers dans le processus de mise en œuvre du CRRF et le développement du pacte mondial sur les réfugiés.

Renforcer la capacité du personnel du HCR et de ses partenaires afin d'assurer l'accès à la protection et à l'assistance dans des conditions d'égalité et de répondre aux risques de protection encourus par les personnes qui ont des besoins particuliers

Mettre en œuvre globalement un programme de formation en ligne sur la stratégie de protection communautaire, sur l'intégration des personnes handicapées et sur la protection des LGBTI.

Diffuser les exemples de bonnes pratiques et leur apprentissage dans les opérations.

RENFORCER LES CONNAISSANCES, L'APPUI ET LES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES. LE HCR ENTEND :

<p>Élaborer et mettre en œuvre une politique, des directives et des pratiques exemplaires relatives à l'égalité des genres</p>	<p>Renforcer la mise en œuvre des « Engagements à l'égard des femmes réfugiées » souscrits par le HCR en 2001.</p> <p>Élaborer des outils sur l'égalité des genres et les distribuer au personnel et aux partenaires du HCR.</p> <p>Diffuser des rapports sur les bonnes pratiques concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des genres dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Asie et du Pacifique.</p>
<p>Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière de promotion de l'égalité des genres</p>	<p>Renforcer le système des points focaux chargés des questions d'égalité des genres, notamment en finalisant le programme de formation à l'égalité des genres dédié au personnel du HCR et de ses partenaires.</p> <p>Initier une formation en ligne de 2 heures sur l'égalité des genres, ainsi qu'une campagne pour inciter le personnel et les partenaires du HCR à la suivre.</p>
<p>Fournir des compétences techniques en matière d'égalité des genres</p>	<p>Appuyer les opérations du HCR, en particulier les points focaux chargés des questions d'égalité des genres, par un tutorat continu et des compétences techniques, y compris grâce à des missions ciblées.</p>

Gestion de l'identité, enregistrement et profilage



Un agent du HCR prend l'empreinte rétinienne d'enfants syriens au Caire en Égypte dans le cadre du processus d'enregistrement. Plus de quatre millions de réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés par 42 opérations, utilisant soit le système biométrique de gestion de l'identité du HCR, ou le système IrisGuard, dans le cas des réfugiés et demandeurs d'asile syriens.

Le HCR fait de la biométrie une composante ordinaire, systématique, du processus d'enregistrement et prévoit d'étendre l'enregistrement biométrique des réfugiés d'ici 2020 à au moins 75 opérations.

Gestion de l'identité

L'établissement, la préservation et la gestion des données numériques sur l'identité des personnes sont essentielles à l'exécution du mandat du HCR et sous-tendent tous les aspects de son travail de protection, d'assistance et de recherche de solutions. L'autonomisation des personnes relevant de la compétence du HCR est l'un des principaux objectifs de la gestion de l'identité. Le HCR renforce sa gestion des données d'identité, notamment en collaborant avec les gouvernements et avec ses partenaires sur l'échange de données, l'interopérabilité et la constitution de capacités nationales de gestion de l'identité, dans le respect des principes de confidentialité et de protection des données. L'organisation entend concevoir et mettre au point des solutions modulables, notamment pour permettre aux réfugiés d'accéder à leur propre identité électronique et de la gérer.

Le HCR utilisera les nouvelles technologies émergentes afin d'élaborer un dispositif de gestion de l'identité pour les réfugiés et les apatrides sans lequel ils seraient dans l'incapacité de prouver leur identité. Ce système autonomisera les utilisateurs, en leur permettant d'accéder à leurs données d'identité, et en augmentant les possibilités de renforcer leur autosuffisance et leur participation à la vie économique.

Enregistrement

L'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile est la responsabilité première des États hôtes. En 2018, le HCR renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organisations clés afin de consolider la capacité d'enregistrement des services de l'état civil et d'identification nationale des États. La priorité est d'assurer la prise en compte des personnes déplacées, marginalisées et vulnérables, en particulier des réfugiés et des apatrides. Tout en

élaborant des instructions pratiques à l'intention des opérations qui doivent aider les États à assumer cette responsabilité, le HCR veillera à ce que ses activités soient bien intégrées aux efforts de réalisation du SDG 16.9, qui vise à garantir à tous une identité juridique d'ici à 2030.

Le HCR continuera à aider les opérations, y compris en situation d'urgence, à assurer des exercices d'enregistrement et de vérification. L'organisation continuera d'étoffer son fichier de collaborateurs qualifiés, susceptibles d'être déployés dans le monde entier. Ses autres priorités viseront notamment à accélérer le rythme de déploiement de certains outils, en particulier biométriques. Le HCR assurera également la gestion centralisée d'un stock d'équipements et de fournitures pour l'enregistrement et constituera un groupe de soutien global aux utilisateurs, chargé d'offrir une aide en temps réel sur les outils d'enregistrement et de gestion des cas du HCR. L'enregistrement biométrique sera au cœur d'un dispositif d'assistance intégré, permettant à l'organisation de suivre les besoins des personnes qui ont fui, l'aide qu'elles reçoivent et l'impact produit.

La politique et les directives opérationnelles du HCR sont actuellement mises à jour afin de prendre en compte les évolutions opérationnelles et technologiques, ainsi que les changements intervenus dans la collaboration interorganisations. Une nouvelle politique harmonisera et unifiera toutes les activités de gestion de l'identité. En complément de cette politique et en appui à sa mise en œuvre, un manuel d'enregistrement actualisé sera introduit progressivement.

Le déploiement de *proGres v4* et du système biométrique de gestion de l'identité permettra de s'assurer que l'aide adéquate parvienne aux bons bénéficiaires, et améliorera la qualité et l'analyse des données à l'échelle globale. Le HCR étendra au maximum la portée de ses programmes et obtiendra des gains d'efficacité grâce à un partage des données approprié et à une interopérabilité entre organisations. Ceci facilitera, entre autres, la distribution ciblée par le PAM de l'aide destinée aux personnes relevant de la compétence du HCR. De même, le partage sécurisé de données entre le HCR et les gouvernements, guidé par la Politique sur la protection des données à

Le HCR accélère la mise en œuvre de l'outil actualisé de gestion des cas, *proGres v4*, qui sera déployé dans environ 45 opérations d'ici la fin de l'année 2017, et dans la mesure du possible en 2018 dans les pays où le CRRF est mis en œuvre.



Au Bangladesh, un bénévole au service du HCR rencontre des familles de réfugiés Rohingyas dans leurs abris et saisit leurs données dans une application sur téléphone portable.

Les équipes du HCR recueillent des données de référence afin d'aider des milliers de réfugiés Rohingyas au Bangladesh

Au Bangladesh, le HCR coopère avec le Gouvernement pour la première phase d'un nouvel exercice de « recensement des familles » visant à recueillir des données sur les 536 000 réfugiés estimés récemment arrivés, et sur leurs besoins. Les bénévoles formés par le HCR rencontrent les familles dans leurs abris et saisissent les données les concernant dans une application sur téléphone portable. Une série de questions leur est posée, notamment sur leur composition familiale, sexes, âges, date d'arrivée et région d'origine au Myanmar. Ces données, y compris une photo de la famille, sont téléchargées sur l'application ainsi qu'un indicateur de la localisation de la famille en fonction de la zone et les coordonnées GPS de la résidence de la famille. Ces données peuvent être recueillies via un smartphone et ce, même sans connexion Internet.

Cet exercice permettra au Gouvernement, au HCR et à d'autres organisations de mieux connaître la taille et la répartition de la population, ainsi que sa localisation. Il est essentiel pour fournir une aide adéquate aux bonnes personnes et aidera également à identifier les réfugiés ayant des besoins de protection spécifiques comme les mères célibataires, les personnes handicapées ou les enfants et les réfugiés âgés qui ne sont pas accompagnés.

caractère personnel des personnes relevant de la compétence du HCR (2015), augmentera l'efficacité et préservera l'intégrité des systèmes d'enregistrement dans les États d'accueil, ainsi que le traitement des données assuré par les États de réinstallation.

Établir le profil des personnes relevant de la compétence du HCR

Les informations sociales et économiques au sujet des personnes qui relèvent de la compétence du HCR sont de toute première importance pour connaître avec plus de précision leurs besoins et pour assurer une prise en charge adaptée et complète. Cependant, la collecte et la diffusion de données relatives aux réfugiés et aux déplacés internes s'avèrent difficiles, du fait de leur mobilité et de l'absence de normes reconnues au niveau international. De plus, certains pays, dépourvus des moyens nécessaires pour recueillir et diffuser des

données de qualité, requièrent une assistance et des conseils à cet effet. Le HCR a conscience de la nécessité d'adapter ses outils actuels et ses connaissances et d'adopter de nouvelles méthodes de collecte des données. En 2018, il continuera de travailler avec les partenaires traditionnels, comme le Service commun de profilage des déplacés mais étudiera également les nouvelles opportunités de collaboration avec d'autres organismes d'aide, le secteur privé et les établissements universitaires en vue d'établir un profil plus complet de la population qu'il s'efforce d'assister et de combler ainsi l'écart entre interventions humanitaires et actions de développement. En outre, le HCR aura recours à l'analyse de données et de médias sociaux pour améliorer la connaissance du profil des populations affectées, et fournir ainsi aux communautés de l'aide humanitaire et du développement des informations susceptibles de faciliter le plaidoyer, les activités et les solutions.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

AMÉLIORER OU MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. LE HCR ENTEND :

Renforcer les capacités et offrir un appui pour les activités d'enregistrement

Assurer au moins une formation sur l'enregistrement en urgence et une formation sur l'enregistrement stratégique et maintenir un fichier global sur le personnel qualifié et mobilisable pour répondre aux besoins des opérations en matière d'enregistrement, de biométrie et de gestion de l'identité.

Publier une politique sur l'enregistrement et la gestion de l'identité et lancer la publication par étapes d'une version actualisée du manuel d'enregistrement.

Améliorer la gestion de l'identité

Étendre le déploiement des outils biométriques et de gestion des cas, ainsi que l'appui correspondant, à 15 nouvelles opérations et constituer un groupe d'appui aux utilisateurs.

Tester un système amélioré de partage des données entre le HCR et les États de réinstallation, afin de faciliter la transmission sécurisée des données biométriques et des données relatives à chaque cas.

Élaborer un prototype de système de gestion de l'identité numérique, en vue de permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR d'accéder à leurs données et d'accéder à des services, et afin de faciliter l'identité juridique.

Améliorer la collecte, l'analyse, le partage et la diffusion de données pour les populations relevant de la compétence du HCR et engager activement l'organisation dans la révolution des données

Développer de nouveaux outils et de nouvelles capacités de collecte, d'analyse, de stockage et de partage des données.

Élaborer des outils et des pratiques de gestion de l'information et des données des populations en situation de déplacement interne en vue d'assurer un suivi de protection et gérer la distribution d'espèces.

Promouvoir un plus grand engagement des bureaux nationaux de la statistique dans l'établissement de statistiques et de données relatives aux personnes relevant de la compétence du HCR

Approuver des normes internationales pour les statistiques sur les réfugiés et aider les bureaux nationaux de la statistique à les appliquer, et notamment à recueillir les données pertinentes pour élaborer un rapport sur les indicateurs des SDG.

Améliorer les données probantes visant à éclairer la prise de décision

Appliquer une méthodologie standard d'enquête auprès des ménages afin de disposer de données comparables de qualité et faciliter ainsi le ciblage et les évaluations.

PRÉVENIR ET ÉLIMINER L'APATRIDIE



Mahamadhoussen Chaminmakatomme, âgée de 58 ans, apatride, originaire de la communauté Karana, Madagascar.

L'apatridie est un problème d'ampleur mondiale, qui a des conséquences désastreuses sur des millions de personnes. Vivre sans nationalité, c'est parfois vivre sans accès à l'enseignement, aux soins médicaux ou à un emploi formel, ni même avoir la capacité de circuler librement. Cependant, les problèmes d'apatridie peuvent être résolus, s'il y a une volonté politique suffisante, et si les États bénéficient de soutien pour le faire. Depuis le lancement de la campagne #J'appartiens (#IBelong), visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, des progrès considérables ont été accomplis dans certaines parties du monde. De nombreux États ont mis en œuvre ou entrepris des réformes ou des plans d'action nationaux de nature à résoudre l'apatridie, tandis que d'autres ont accordé la naturalisation ou confirmé la nationalité de centaines ou de milliers d'apatrides au cours de la seule année 2016.

Malgré les résultats significatifs obtenus ces trois dernières années au regard des 10 actions prévues dans le Plan d'action mondial 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ambitieux de 2020 et pour aider les États à éradiquer l'apatridie. En 2018, la campagne #J'appartiens arrive à mi-parcours mais, en dépit d'une constante augmentation des adhésions, le nombre d'États signataires des Conventions de 1954 et 1961 (voir les Annexes) demeure bien en-deçà des objectifs de 2020, qui sont respectivement de 120 et 103 États signataires. Le HCR organisera en 2019 une réunion de haut niveau pour examiner les progrès accomplis et pour susciter de nouveaux engagements en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie.

Depuis le lancement, en novembre 2014, de la campagne #J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, le nombre d'États signataires à la Convention de 1954 est passé de 83 à 89 et celui à la Convention de 1961 de 61 à 70.

En 2015 et 2016, environ 110 000 apatrides et personnes sans nationalité déterminée ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.

Vers des solutions

Des progrès considérables, tels que des réformes législatives et le renforcement des capacités administratives, ont été réalisés par de nombreux États dans le monde afin de résoudre l'apatridie, notamment dans le cadre de la campagne du HCR. Des efforts ont également permis aux membres de certaines minorités ethniques d'être reconnus comme des ressortissants et certains États ont coopéré pour déterminer la nationalité de certaines populations. Des résultats concrets ont été obtenus pour réduire l'apatridie, et ce, avec des ressources financières et humaines relativement limitées. Ces dernières années, la création de postes spécialisés d'administrateurs régionaux chargés de l'apatridie a considérablement renforcé la capacité du HCR à offrir des conseils aux États et aux partenaires qui recherchaient des solutions pratiques pour prévenir et éliminer les cas d'apatridie dans différents contextes.

Cependant, un soutien supplémentaire sera nécessaire pour atteindre les objectifs de la campagne #J'appartiens et du « Plan d'action mondial 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie ». En outre, comme le reconnaît la Déclaration de New York, l'apatridie peut être l'une des principales causes du déplacement, lequel peut à son tour conduire à l'apatridie. À ce titre, le renforcement de l'appui à la prévention de l'apatridie entre dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés et requiert l'attention des États dans le cadre de la réponse aux déplacements forcés.

Malgré des progrès, les réformes se font encore attendre dans un certain nombre de pays accueillant d'importantes populations apatrides. Pour obtenir des résultats dans ces situations, un processus continu, associant notamment assistance technique et plaidoyer, ainsi qu'un renforcement soutenu de l'appui du HCR, sera nécessaire.

Par exemple, si l'on a assisté à certains efforts pour éliminer les discriminations liées au genre des lois sur la nationalité en 2017, 25 États n'autorisent toujours pas les mères à transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. L'organisation continuera à plaider pour la modification de telles dispositions et offrira aux États des conseils techniques pour les encourager à le faire.

Saisir les opportunités

« L'Agenda 2030 pour le développement durable », dont l'objectif principal est de « ne laisser personne de côté », s'applique à l'évidence aux personnes qui ne sont reconnues comme les ressortissants d'aucun pays et qui en subissent les nombreuses conséquences négatives. La planification et la mise en œuvre tiendront compte des besoins des populations apatrides, et certains SDG et cibles spécifiques contribueront à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie. Dans cette optique, le HCR s'est associé à l'Initiative d'identification pour le développement (*ID4D*) de la Banque mondiale afin d'attirer l'attention sur l'importance du SDG 16.9, qui demande aux États de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. L'organisation poursuivra son plaidoyer afin de veiller à ce que la priorité soit accordée à l'inscription à l'état civil, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données relatives aux apatrides.

Pour célébrer le troisième anniversaire de la campagne, le HCR lancera un rapport thématique sur les minorités apatrides insistant sur la nécessité d'assurer l'égalité des droits en matière de nationalité. En 2018, l'organisation cherchera à améliorer l'accès de toutes les populations minoritaires à la nationalité en offrant une assistance technique renforcée aux États, en poursuivant ses efforts de plaidoyer et en mettant en œuvre les stratégies

conjointes élaborées dans le cadre de la coalition lancée par le HCR et l'UNICEF pour « garantir le droit de tout enfant à une nationalité ».

Encourager les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Dans ses quatre domaines d'action relatifs à l'apatridie, — identification, prévention, réduction et protection — le HCR cherche à renforcer ses partenariats avec les autres agences des Nations Unies, les organisations régionales et internationales, les ONG et autres groupes issus de la société civile, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les établissements universitaires, les associations de juristes et les institutions financières.

Tous ces partenaires peuvent, de différentes manières, contribuer à la sensibilisation et à l'accélération des progrès pour mettre fin à l'apatridie. Le HCR continuera par ailleurs à travailler avec les États membres et les agences des Nations Unies, ainsi qu'avec la société civile, pour relier les efforts de plaidoyer relatifs à l'apatridie aux initiatives pertinentes. Les travaux du Conseil des droits de l'homme et des organes de suivi des traités des Nations Unies offrent également d'importantes occasions de promouvoir la prévention et la résolution des situations d'apatridie, notamment dans le cadre des recommandations adressées aux États à l'occasion de l'examen périodique universel.

Le HCR a resserré sa coopération avec des organisations intergouvernementales, à l'échelon des régions et des sous-régions, et les possibilités de collaboration sont nombreuses. En Afrique, la « Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie » est désormais accompagnée d'un plan d'une durée de huit ans, intitulé le « Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie ». En 2015, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté un projet de protocole sur le droit à la nationalité, rédigé avec le concours du HCR et d'autres experts. Ce nouvel instrument sera soumis à l'approbation des États membres de l'Union africaine en 2018. En outre, les 12 États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont adopté une déclaration relative à l'élimination de l'apatridie en 2017. En Asie, la Commission de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant a entamé un projet triennal de recherche et de renforcement des capacités sur le droit à la nationalité, les documents et l'identité juridique. Au Moyen-Orient, les recommandations issues d'une réunion sur l'appartenance et l'identité juridique, organisée par le HCR et la Ligue arabe, devraient être adoptées officiellement. Enfin, aux Amériques, 28 États d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté la Déclaration et le Plan d'action du Brésil, dans lequel ils s'engagent à éliminer l'apatridie d'ici à 2024.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2018

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES EN 2018

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET POLITIQUES. LE HCR ENTEND :

Promouvoir, auprès des gouvernements, des réformes des lois, politiques et procédures en matière de nationalité et leur apporter des conseils techniques à ce sujet, afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de permettre aux apatrides d'acquérir une nationalité

Encourager 12 États à prendre des mesures pour améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité et les rendre ainsi plus conformes aux normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie.

Encourager les gouvernements à introduire des procédures de détermination du statut d'apatride ou à améliorer les procédures existantes, et leur offrir des conseils techniques à cet effet

Appuyer 6 États à mettre en place des procédures de détermination du statut d'apatride ou à améliorer les procédures existantes.

Recommander aux gouvernements d'éliminer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité et leur offrir des conseils techniques à cet effet

Aider 6 États à supprimer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX : ADHÉSIONS, RATIFICATIONS OU RENFORCEMENT. LE HCR ENTEND :

Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

Encourager les États à adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961, afin que 12 États supplémentaires deviennent partis à ces traités.

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES APATRIDES. LE HCR ENTEND :

Soutenir des campagnes d'identification/d'enregistrement et des études pour améliorer la connaissance du nombre d'apatrides, de leur situation et des solutions possibles

Améliorer les données de référence, quantitatives et qualitatives, concernant 8 États supplémentaires.

Encourager l'amélioration des statistiques relatives aux apatrides et offrir des conseils techniques à cet effet

Plaider pour augmenter de 5 pays le nombre de pays pour lesquels le HCR publie des données statistiques sur les apatrides.

SOLUTIONS DURABLES

RÉDUIRE DAVANTAGE LES CAS D'APATRIDIÉ. LE HCR ENTEND :

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées

Élaborer au moins 5 stratégies pluriannuelles de recherche de solutions en vue de remédier à des situations d'apatridie prolongées.

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité

Aider au moins 100 000 apatrides à acquérir une nationalité ou à obtenir confirmation de leur nationalité.

Offrir aux représentants des pouvoirs publics des formations et des avis techniques sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée

Continuer à assurer un cours spécialisé sur l'apatridie à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie).
 Délivrer des conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité à au moins 25 pays, afin d'appuyer les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.
 Maintenir le cours sur l'apatridie de l'Institut international du droit humanitaire.
 S'associer avec l'Université de Melbourne (Australie) pour organiser des formations et d'autres initiatives concrètes visant à réduire l'apatridie dans le monde.
 Collaborer avec les réseaux d'organisations de la société civile sur l'apatridie récemment créés dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie centrale et de l'Afrique australe.

S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Des enfants déplacés originaires de la province du Kasai jouent à l'orphelinat des Carmélites de Saint-Joseph à Kananga, dans la province de Lulua, République démocratique du Congo.

Le HCR entend s'engager de manière fiable, cohérente et viable dans les situations de déplacement interne et veiller à ce que la protection occupe une place centrale dans l'action humanitaire. Responsable au niveau global de trois groupes sectoriels, — protection, abris, coordination et gestion des camps (CCCM) — l'organisation est un intervenant majeur dans les situations de déplacement interne. Le HCR cherche à promouvoir le principe d'une prise en charge holistique et intégrée des besoins de protection et d'assistance des déplacés internes affectés par les conflits et des communautés qui les accueillent, mais aussi des communautés qui ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels ni exercer leurs droits fondamentaux ainsi que celles qui se trouvent dans des régions difficiles d'accès, assiégées ou enclavées. Le HCR est aussi régulièrement sollicité pour réaliser des analyses, donner des conseils, assurer un plaidoyer ou apporter son soutien sur des

questions de protection variées qui se posent dans les crises humanitaires. L'année 2018 coïncide avec le 20^{ème} anniversaire des «Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays» qui est très largement reconnu par les États, comme un cadre important pour prévenir, répondre et résoudre les situations de déplacement interne. Les principes directeurs reconnaissent que les déplacés internes, qui ne constituent pas une catégorie juridique distincte, ont toutefois des vulnérabilités spécifiques et donc des besoins de protection. À l'heure où le nombre de déplacés internes avoisine les 40 millions, cet anniversaire est, pour le HCR, l'occasion de promouvoir et d'appuyer une action nationale, régionale et mondiale visant à réduire sensiblement les déplacements, conformément à «l'Agenda 2030 pour le développement durable».

Le HCR est engagé dans 29 pays, et assiste près de 40 millions de déplacés internes.

Travailler sur les divers aspects du déplacement

Les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021 engagent l'organisation à travailler plus systématiquement sur tous les aspects du déplacement, dont le déplacement interne. Pour honorer cet engagement, en septembre 2017, le HCR a entrepris une révision opérationnelle de son action dans les situations de déplacement interne. Cette révision a notamment donné lieu à des recommandations variées portant sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, le désengagement et les solutions. Elle appelle le HCR à veiller à ce que la protection occupe une place centrale dans toute réponse interorganisations à des déplacements internes, et de faire preuve, à l'intérieur de ce cadre, d'une plus grande automaticité dans sa réponse, ce qui fera du HCR un acteur humanitaire encore plus fiable et encore plus crédible.

Le HCR a nommé un Conseiller spécial sur le déplacement interne pour veiller à la mise en œuvre des recommandations et, en 2018 et 2019, l'organisation orientera ses efforts sur quatre actions prioritaires jugées nécessaires pour accomplir cette transformation. Celles-ci consistent à se préparer et à s'engager tôt dans les réponses aux situations de déplacement interne; à modifier l'état d'esprit du personnel impliqué dans les opérations auprès des déplacés internes, afin que le HCR réponde immédiatement aux risques de protection qui se présentent, tout en permettant à d'autres acteurs d'intervenir s'il y a lieu et au moment opportun; à constituer la base de données nécessaire à l'analyse et à l'amélioration des réponses de l'organisation; et à éliminer les obstacles internes qui empêchent d'obtenir des résultats en matière de protection pour toutes les populations relevant de la compétence du HCR.

Le processus de suivi, qui sera coordonné par le Conseiller spécial, consistera notamment à travailler en étroite collaboration avec les opérations pour définir des stratégies de protection et de recherche de solutions, pour relever les principaux défis opérationnels, et pour favoriser et surveiller le respect des directives opérationnelles sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne, publiées en 2016. Le HCR actualisera et révisera également sa politique institutionnelle sur le déplacement interne, afin de la rendre pleinement conforme à ses Orientations stratégiques.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Le HCR continuera d'apporter des conseils techniques aux États, en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres intervenants clés, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels visant à prévenir les déplacements internes, à y répondre et à faciliter des solutions pour y remédier. L'organisation veillera également à développer une plus grande coopération et l'échange d'informations entre les parties prenantes et les spécialistes de la protection des déplacés internes. Pour cela, le HCR s'appuiera sur la dynamique suscitée par la célébration du 20^{ème} anniversaire des principes directeurs en 2018, ainsi que sur le 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala (voir le *Glossaire*) en 2019. Ces cadres normatifs reconnaissent que le déplacement est un processus complexe et à long terme, nécessitant des politiques, des lois et des capacités robustes.

Solutions

Pour le HCR, il sera important de favoriser des solutions et de répondre aux situations de déplacement prolongées en 2018 et au

cours des prochaines années. Dans le cadre de son engagement opérationnel, le HCR facilite et joue le rôle d'un médiateur et d'un catalyseur pour la protection et les solutions, élaborant des stratégies pour permettre aux acteurs locaux et nationaux de prendre le relais et d'assumer ses fonctions d'exécution et de coordination le plus tôt possible. L'organisation continuera de mettre en pratique les enseignements tirés de la mise en œuvre de la « Décision du Secrétaire général sur les solutions durables » (2011) et de son « Cadre préliminaire sur la fin des déplacements au lendemain d'un conflit », en encourageant les pays à concevoir des stratégies nationales et à assumer le rôle principal. En outre, le HCR continuera d'appuyer l'élaboration d'indicateurs relatifs à son désengagement responsable des situations de déplacement interne, comme recommandé dans la révision opérationnelle.

Groupe sectoriel global de la protection

Le HCR dirige le groupe sectoriel global de la protection, constitué d'un réseau d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'organisations internationales œuvrant à la protection des déplacés internes et des autres personnes affectées par les conflits et les catastrophes. Travaillant aux côtés du HCDH, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, le HCR est responsable de 24 des 34 groupes sectoriels de la protection, ou autres mécanismes de coordination interorganisations, actuellement en place dans le monde, notamment dans les situations complexes en Iraq, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen.

Pour maintenir une réponse de protection cohérente et intégrée en 2018, le HCR poursuivra son étroite coopération avec le FNUAP, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, l'UNICEF et le Conseil norvégien pour les réfugiés, qui ont des

responsabilités spécifiques au sein du groupe sectoriel, concernant respectivement: les violences de genre, la lutte antimines, la protection de l'enfance, et les logements, les terres et les biens. Le HCR continuera d'améliorer la qualité de la coordination sectorielle sur le terrain et fournira un appui par l'intermédiaire d'une « cellule opérationnelle », composée de collaborateurs du HCR, du Conseil danois pour les réfugiés et du projet de capacité de protection de réserve.

Le « Cadre stratégique du groupe sectoriel mondial de la protection (2016-2019) » insiste sur la nécessité d'une plus grande orientation opérationnelle, du recrutement de nouveaux partenaires et de l'adoption de pratiques et d'outils innovants. En 2018, le cadre appuiera quatre équipes de travail nouvellement créées, chargées de la lutte contre la traite, des aides en espèces, de la protection et de la gestion de l'information. Le laboratoire d'innovation du groupe sectoriel sera également lancé. Enfin, le groupe mondial resserrera sa collaboration avec les universités, dans le cadre d'un accord pionnier conclu avec les universités d'Aix-en-Provence en France et de l'Essex au Royaume-Uni afin d'assurer des cours sur la protection et faire en sorte que les groupes sectoriels de terrain aient davantage recours aux services d'aide juridique.

En sa qualité de responsable sectoriel, le HCR continuera à promouvoir le rôle central de la protection dans l'action humanitaire. Il soutiendra l'élaboration de politiques, de normes de protection et d'orientations interorganisations à l'échelle globale et renforcera le rôle des groupes sectoriels de la protection sur le terrain. Il consolidera les domaines des lois et politiques, les aides en espèces et la gestion de l'information sur la protection, conformément au « Grand compromis » (voir le *Glossaire*). Le groupe sectoriel continuera également à diversifier et à augmenter le nombre de formations

qu'il offre sur la protection, en élaborant une formation en ligne sur la protection humanitaire et en organisant des formations conjointes sur les crimes contre l'humanité.

Groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) est placé sous la responsabilité du HCR dans les situations de conflit et sous celle de l'OIM en cas de catastrophe naturelle. Le groupe offre aux groupes sectoriels nationaux un appui diversifié, notamment sous forme d'outils et de conseils, de systèmes de gestion de l'information pour le suivi des camps et des données démographiques, et de supports de formation destinés aux opérations. Il soutient également les opérations en déployant des équipes d'intervention rapide et des experts techniques dans les situations d'urgence. Le HCR assume seul ou conjointement la responsabilité de 10 des 15 groupes sectoriels et mécanismes de coordination analogues actifs aujourd'hui.

En 2018, le groupe sectoriel global CCCM se concentrera sur deux objectifs principaux, en cherchant à :

- Intensifier ses efforts pour parvenir à des résultats collectifs par une collaboration intersectorielle et multiorganisations. Il faudra pour cela, en particulier, améliorer les liens entre la coordination de l'aide et des services dans les camps et les sites assimilables à des camps, et promouvoir l'intégration des populations déplacées dans les services nationaux ;

- Rendre la conduite du groupe sectoriel de CCCM assurée par le HCR plus prévisible, en ce qui concerne ses objectifs, et sa réponse aux attentes. À cette fin, le HCR devra définir formellement certaines de ses modalités de travail et une partie de ses domaines de responsabilité avec d'autres groupes sectoriels, et forger des partenariats stratégiques, en particulier sur les questions de développement.

Au terme de la première année d'existence de son Conseil consultatif stratégique, créé en en 2016 pour renforcer la transparence du groupe sectoriel global CCCM, son caractère inclusif et sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités globales, le groupe évaluera les améliorations survenues dans sa structure de gouvernance et renouvellera son appel afin de recruter de nouveaux membres. Conformément aux objectifs de la nouvelle stratégie quinquennale mise en place en 2017, les groupes de travail, prévus ou existants, sur le renforcement des capacités, les approches par zones, la gestion à distance et la participation, élaboreront des outils et des orientations stratégiques. Des missions dans certaines opérations seront centrées sur les bonnes pratiques concernant la gestion des données démographiques, la préparation et la planification de mesures d'urgence et le suivi des normes, ainsi que sur la mise en œuvre des normes issues du guide destiné à accompagner le manuel du Projet Sphère pour le groupe sectoriel CCCM. Ce document, qui sera publié en 2018 avec la version révisée du manuel Sphère, est soutenu par le groupe de référence spécialisé créé au sein du groupe sectoriel.

Groupe sectoriel global des abris

Le Groupe sectoriel global des abris est placé sous la responsabilité conjointe du HCR, dans les situations d'urgence provoquées par des conflits, et de la FICR dans les situations de catastrophe naturelle.

Le HCR encadre seul ou conjointement 12 des 27 groupes sectoriels actuellement actifs à travers le monde, dont tous les groupes intervenant dans les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système (Iraq, Syrie et Yémen). Le groupe sectoriel global soutient les groupes opérant dans les pays, principalement en fournissant un appui supplémentaire immédiat ou à moyen terme pour la coordination, l'assistance technique et la gestion de l'information, notamment par le déploiement de coordonnateurs sectoriels formés et expérimentés dans un délai de 72 heures après l'activation d'un groupe sectoriel ou après une demande de renforcement. En outre, le groupe sectoriel global fournit et diffuse des politiques et des conseils techniques, offre un renforcement des capacités ciblé, facilite les études, les évaluations et le suivi de la performance des groupes sectoriels nationaux et assure un plaidoyer pour le compte du secteur des abris.

Le groupe sectoriel global mettra en œuvre sa nouvelle stratégie pour la période de 2018 à 2022 en renforçant sa capacité à appuyer les groupes nationaux et en maintenant ses services essentiels. En tant que co-responsable, le HCR soutient les activités quotidiennes du groupe sectoriel global, préside ses groupes de travail thématiques et accueille la moitié des membres de son équipe d'appui.

Le groupe global s'efforcera de traduire les engagements contractés au titre du « Grand compromis » et ceux pris lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, en activités concrètes, susceptibles d'être exécutées par les groupes sectoriels nationaux et leurs partenaires. Pour cela, le groupe global s'attachera à promouvoir une approche locale de la coordination et de la réponse sectorielle par une coopération active avec les autorités et les organisations locales, encouragera le recrutement d'un personnel national et favorisera les activités de préparation locales.

Le groupe renforcera également sa capacité de distribution d'aides en espèces pour les abris en élaborant des outils et des orientations globales et en déployant des experts. La mise au point de stratégies innovantes nécessitera une intensification de la coopération avec les universités, le secteur privé et les acteurs du développement, ainsi que la communication d'un message plus stratégique.

En 2018, le HCR, en collaboration avec la FICR et l'*Oxford Brookes University*, continuera d'assurer le cours sur la coordination des abris humanitaires, qui prépare chaque année environ 50 professionnels à assumer des fonctions de coordination. Le groupe sectoriel global poursuivra également sa collaboration avec le personnel de terrain afin d'améliorer la collecte et la diffusion des bonnes pratiques, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions, dans des publications spécialisées comme « l'édition 2017-2018 des projets dans le secteur des abris » ou comme le « rapport sur l'état des abris et des zones d'installation humanitaires », et par le biais de sa plateforme en ligne (www.sheltercluster.org).

RÉPONDRE AUX DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CATASTROPHES



Des familles affectées par la sécheresse qui sévit actuellement en Somalie. « Nous avons quitté QolAde et nous avons séjourné à différents endroits jusqu'à ce que nous déménagions dans le district de Wajaale. Nous avons 320 moutons mais il ne nous en reste que 100. Nous venons d'arriver dans cet endroit, c'est le deuxième jour que nous y sommes. Je suis là avec ma fille, son mari et leur enfant », explique Sahra Ismael Elade, déplacée interne au Somaliland.

Les changements climatiques et les catastrophes continueront d'accroître l'ampleur et la complexité des déplacements de population à l'avenir. Les effets de ces phénomènes risquent d'aggraver des situations déjà fragiles et de susciter des conflits au sujet de ressources qui s'épuisent. Des personnes déjà déplacées par des conflits peuvent être forcées de se déplacer à nouveau lorsque des catastrophes se produisent, ou de déménager loin des bassins de vie en raison des effets néfastes des changements climatiques. Il peut également leur être difficile de revenir chez elles si leur lieu de vie devient inhospitalier. Comme indiqué dans ses Orientations

stratégiques, le HCR s'est engagé à répondre aux changements climatiques, aux catastrophes et aux déplacements de deux manières. Le HCR entend :

- Proposer des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées par les effets des changements climatiques et des catastrophes ;
- Contribuer aux réponses d'urgence interorganisations face aux catastrophes naturelles, notamment en assurant le leadership en matière de protection.

Le HCR continuera d'entreprendre, des recherches conjointes, des analyses et des consultations dans les domaines où le droit des réfugiés s'applique aux déplacements causés par les changements climatiques ou les catastrophes, au titre des instruments régionaux ou internationaux. L'organisation préparera également des analyses juridiques sur la protection des réfugiés dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes et contribuera aux processus politiques globaux pour assurer la cohérence et la coordination de la prise en charge et de la protection des personnes déplacées par les changements climatiques et les catastrophes. En particulier, le HCR évaluera le rôle du droit relatif aux droits de l'homme, ou cherchera à déterminer les besoins de protection suscités par les changements climatiques, les catastrophes, les déplacements et les conflits ; étudiera les pratiques efficaces de protection dans le contexte de catastrophes et de déplacements ; et appliquera le droit régional des réfugiés dans le contexte de changements climatiques et de désastres, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil, et conformément à la Convention de l'OUA (voir le *Glossaire*).

Le HCR a acquis une expérience de fond sur la prévention et le traitement des déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes, notamment lors de l'élaboration de normes relatives aux besoins de protection internationale. L'organisation continuera à contribuer au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Il maintiendra également son appui aux États parties à la CCNUCC, s'agissant de la prise en compte de la mobilité humaine dans les négociations sur les changements climatiques, et continuera de contribuer aux travaux du Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine. En outre, le HCR continuera de participer aux activités de l'équipe spéciale sur les déplacements, créée en vertu de l'accord de Paris sur les changements climatiques et chargée d'élaborer des recommandations sur les stratégies intégrées aptes à prévenir, à minimiser et à traiter les déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes d'ici à la fin de l'année 2018.